

## Composition du Jury

**M. Pierre Landreville - Président du jury,** Professeur honoraire de criminologie à l'Université de Montréal, Ecole de criminologie (Canada).

**M. Evry Archer,** chef du secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire du Nord-Pas-de-Calais et du SMPR Loos-Sequedin, administrateur de l'AFC.

**M. Alain Blanc,** président de cour d'assises (Paris), président de l'AFC.

**M. Frédéric Blettery,** direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris.

**Mme Annie Kensey,** sociologue et démographe, chargée d'études à la Direction de l'administration pénitentiaire, administratrice de l'AFC.

**Mme Laurence Leturmy,** Maître de conférences en sciences criminelles à l'Université de Poitiers.

**M. Milko Paris,** président de l'association Ban Public.

**M. Michel Peretti,** Directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation de l'Oise

**Mme Florence Raynal,** journaliste indépendante.

## Association Française de Criminologie

Créée en octobre 1965, l'AFC a pour vocation de rapprocher les chercheurs et enseignants de toutes disciplines, les praticiens de toutes professions - mais aussi les personnes morales - dont les activités ont à voir, de près ou de loin, avec le "phénomène criminel" et la manière dont il est défini et contrôlé ou qui souhaitent participer à la réflexion dans ce domaine. Se rattachant à la tradition des sociétés savantes, l'association cherche à innover en intégrant dans ses rangs des jeunes étudiants, des professionnels de tous âges, mais aussi des citoyens qui veulent participer activement au débat démocratique sur ces questions.

AFC

12 rue Charles Fourier  
75013 PARIS

<http://www.afc-assoc.org>  
[afc.mail@afc-assoc.org](mailto:afc.mail@afc-assoc.org)

Secrétariat de la bourse Philippe  
Zoummeroff

M<sup>me</sup> Emily TROMBIK

34, rue du Général Lejeune 67000 Strasbourg  
[Emily.Trombik@misha.fr](mailto:Emily.Trombik@misha.fr) - 06.83.90.00.77

M. Philippe Zoummeroff, membre de l'Association française de criminologie depuis 1999, industriel en retraite et collectionneur d'ouvrages sur les questions pénales, a eu l'idée de la création de cette bourse en juin 2000. Il s'est proposé d'en assurer personnellement le financement.

Que le financement de cette bourse soit assuré par le mécénat privé est une façon de rappeler que, dans une démocratie, la question de la réinsertion des détenus ne doit pas être seulement l'affaire des pouvoirs publics, mais aussi celle de chaque citoyen.

# Bourse de soutien aux initiatives en faveur de la réinsertion des détenus

## concernant les modalités de la détention et l'aménagement de la peine

Bourse Philippe Zoummeroff – AFC



Bourse Philippe Zoummeroff

# Association Française de Criminologie

de soutien aux initiatives en faveur de la réinsertion des détenus concernant les modalités de la détention et l'aménagement de la peine

L'Association Française de Criminologie organise tous les deux ans l'attribution d'une bourse de **soutien aux initiatives en faveur de la réinsertion des détenus**, concernant les modalités de la détention et l'aménagement de la peine.

En aidant à faire connaître des pratiques innovantes en France, cette bourse, financée par **M. Philippe Zoummeroff**, a l'ambition de favoriser une meilleure prise en charge, par l'ensemble de la société, de la question de la réinsertion des détenus.

Les projets présentés devant le jury peuvent concerner les détenus, leur famille ou leur entourage mais aussi les professionnels et bénévoles qui participent à la réinsertion.

**Différents types d'activités entrent dans le cadre de la bourse :**

- ▶ culturelles
- ▶ éducatives
- ▶ économiques
- ▶ sociales
- ▶ thérapeutiques, psychologiques et médicales

**Le montant de la bourse est de 12.000 euros.**

La bourse est attribuée à une personne physique ou à une personne morale, auteur d'un **projet novateur se déroulant en France dans le domaine de la réinsertion des personnes détenues ou qui, après avoir été détenues, font l'objet d'un aménagement de peine.**

**Le concept de projet** est à prendre au sens large. Il peut s'agir d'un projet n'ayant encore connu aucun début d'application, d'un projet en cours de mise en place, d'un projet s'inscrivant dans la suite d'une idée déjà concrétisée, voir d'un programme de valorisation d'un projet stabilisé.

Le projet peut concerner **les détenus, leur famille ou leur entourage** mais aussi les professionnels et bénévoles qui participent à leur réinsertion. Il peut comporter des **opérations de toutes natures et faire appel à toutes sortes de techniques**, notamment :

- ▶ aide
- ▶ assistance
- ▶ formation
- ▶ création d'emplois
- ▶ création d'espaces matériels ou virtuels
- ▶ animation
- ▶ accueil des familles
- ▶ diffusion de l'information

**Pour toute information complémentaire, contactez le secrétariat de la bourse.**

**P**our concourir, le candidat doit fournir un dossier, rédigé en français, constitué :

- ▶ **d'un texte** (de 25 000 caractères maximum, espaces compris) décrivant le projet, qui doit contenir au moins :
  - les objectifs du projet
  - sa philosophie et ses principes fondamentaux
  - la population concernée
  - l'historique de la préparation du projet et un échéancier des actions à mener
  - les moyens mis en œuvre
  - une démonstration de la faisabilité du projet
  - l'accord des administrations concernées ou l'état des démarches entreprises pour l'obtenir
- ▶ **d'informations** sur la personne, l'association ou l'institution porteuse du projet (CV, liste des dirigeants et statuts, actions déjà menées, noms des intervenants prévus)
- ▶ **d'un budget prévisionnel** décrivant l'emploi prévu du montant de la bourse ainsi que les autres sources de financement obtenues et envisagées.
- ▶ **un RIB ou les coordonnées bancaires** de la personne qui recevra le versement.

Les projets devront être **envoyés au secrétariat de la bourse de préférence par voie électronique, avec éventuellement une copie papier** (les dossiers peuvent aussi être accompagnés de documents tels que cd-rom, Dvd, cassette vidéo, maquette...).

**Date limite d'envoi du dossier :  
30 juin 2008**